Association pour le Développement des Activités Sociales d'INRAE (ADAS-INRAE)

www.adas-inrae.fr

PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Mais qu'est-ce que cette association ?
L'ADAS-INRAE, Association pour le Développement des Activités Sociales d'INRAE (loi 1901), créée en 1967 (JO du 12 août 1967) a pour objet d'étudier, de promouvoir, d'organiser et de réaliser toutes œuvres et tous projets à caractère social, éducatif, culturel, sportif et convivial pour ses adhérents et leurs ayants droit.

Que peut vous offrir l'ADAS-INRAE ?
L'association met en place différents types **d'actions et de prestations** qui s'adressent aux actifs (agents INRAE), aux retraités de l'institut, à leurs ayants droit (enfants et conjoint) et, pour certaines actions, aux associés (personnes travaillant sur un site INRAE) et aux extérieurs (sans lien avec INRAE).

Quelles activités faire localement ?
Dans chaque centre INRAE, il existe une ou plusieurs sections locales de l'ADAS-INRAE qui organisent des activités (sportives, culturelles ou de loisirs), des rencontres, des manifestations, des arbres de Noël, … permettant de favoriser l'esprit collectif, d'entretenir et de développer le lien social entre tous.

Allez sur https://www.adas-inrae.fr/3_page_les-sections-locales.html

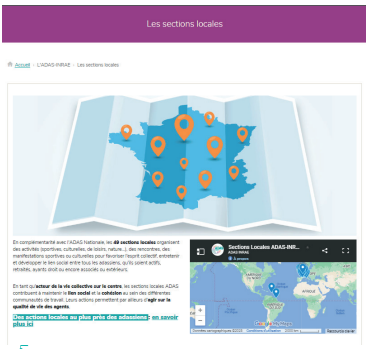

PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Que propose l'ADAS-INRAE au niveau national ?

Les adassiens peuvent participer à plusieurs types d'actions et bénéficier de diverses prestations :

ÉVÉNEMENTIEL

Organise des évènements dans les domaines du sport, de la culture, de la découverte ou des loisirs ; favorisant ainsi le regroupement d'adassiens lors de courts séjours, de week-ends sportifs ou culturels, de séjours intergénérationnels et de voyages

VACANCES

Vacances : pour partir seul ou en famille via diverses destinations *(mer, campagne, montagne, étranger)* dans différents types d'hébergement *(habitats légers, villages vacances, gîtes)*

JEUNESSE

Colonies, séjours linguistiques, séjours Bafa : des séjours pour les enfants, jusqu'à la veille de leurs 18 ans, avec différentes thématiques *(mer, nature, montagne)*, pendant les vacances scolaires *(hiver, printemps, été et automne)*

Si vous partez avec **l'ADAS-INRAE nationale** (en voyage / séjour / week-end / vacances / colonies), vous pouvez prétendre à des subventions dites *a priori* (déduites des factures).

Exemple de subvention pour un voyage organisé par l'ADAS-INRAE nationale :
Pour un séjour de 1000 € (- 100 € de remise accordée par l'ADAS-INRAE)
Reste à votre charge : 810 € si votre taux d'intervention est de 10%
270 € si votre taux d'intervention est de 70%

Les adassiens ont la possibilité de demander des subventions individuelles :

SUBVENTIONS

>Pour les adultes :
- Activités annuelles, stages et cours ponctuels
- Hébergement lors d'une cure thermale

>Pour les enfants :
-Activités annuelles, stages et cours ponctuels
-Classe d'éveil ou de découverte
-Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ,
-Hébergement lors d'une cure thermale
-Colonies et séjours linguistiques
-Vacances-famille

>Pour les personnes atteintes d'un handicap
-Vacances dans des établissements labellisés «Tourisme et Handicap»
-Jeunesse : séances médicales / paramédicales, achat de matériel lié au handicap, activités à visée thérapeutique

Si vous ou vos enfants participez à des séjours ou des activités extérieures **(hors ADAS-INRAE)** vous pouvez bénéficier de subventions dites *a posteriori* (versées après le séjour ou l'activité, sur justificatif).

Exemple de subvention pour une activité pratiquée pendant l'année scolaire (hors ADAS-INRAE) :
Pour une activité foot facturée 300 € par le club de la commune
(le calcul de la subvention est fait sur un maximum de 150 €) :
Subvention : 15 € si votre taux d'intervention est de 10%
105 € si votre taux d'intervention est de 70%

AUTRES SERVICES

-**Une aide exceptionnelle** pour les adassiens rencontrant des difficultés passagères
-Des prêts destinés aux retraités, pré-retraités et salariés de l'ADAS-INRAE
-Un service d'abonnement à des revues, presse, magazines et journaux à tarif préférentiel *(Easialy)*.
-Un service de billetterie *(Emile's)*

PLAQUETTE D'INFORMATIONS

Où trouver les informations complémentaires ?

➔Sur le site web de l'ADAS-INRAE : https ://www.adas-inrae.fr/
Pages visibles sans identifiant de connexion

Pour consulter les autres rubriques vous devez demander un identifiant.
https://www.adas-inrae.fr/foire_aux_questions_categorie_29_faire-une-demande-d-acces---obtenir-un-identifiant.html

➔Ou directement auprès de vos correspondants locaux *(membres du conseil d'administration local et/ou responsables d'activités au sein de votre section locale ADAS-INRAE).*

Comment faire pour bénéficier des actions et prestations de l'ADAS-INRAE ?

Pour bénéficier des actions et prestations de l'ADAS-INRAE, vous devez prendre **une adhésion de 10 €,** par année civile, vous donnant le statut d'adassien. Valable pour l'année en cours, l'adhésion permet aux adassiens d'accéder aux activités locales et nationales, sous conditions.

Au niveau local : les activités et actions sont ouvertes à tous les adhérents de la section locale dont ils dépendent et sont généralement subventionnées. L'adhésion à l'ADAS-INRAE est obligatoire et, pour certaines prestations (activités, week-end, …), une contribution peut être demandée. Dans certains cas, un calcul de Quotient Familial (QF) * peut être demandé.

Au niveau national : en plus de l'adhésion, pour bénéficier de subventions (dépendant de votre statut et sous conditions), un Quotient Familial doit être calculé qui déterminera votre taux d'intervention ADAS-INRAE (de 10 à 70%) ** pour l'année en cours.

** Le QF ADAS-INRAE est calculé à partir du Revenu Fiscal de Référence (RFR) sur les revenus N-2 et un nombre de parts lié à votre situation familiale, selon la formule suivante :*
QF ADAS-INRAE (annuel) = RFR année N-2 / Nombre de parts ADAS-INRAE année N
*** Le taux d'intervention ADAS-INRAE (Y%) est calculé selon la formule suivante :*
Y % = 90 – (0,0571 x QF ADAS-INRAE / 12) (Maximum 70 % d'intervention si QF ≤ 4 200 € et minimum 10 % si QF ≥ 16 800 €)

Photos Adobe Stock